



Communauté de Communes  
**Aire Cantilienne**

## **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le 26 du mois d'avril à 20 heures 30.

Le Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par lettre en date du 16 avril 2014, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Chantilly, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, pour la session **ordinaire**.

**Étaient présents :** Michel DAGNIAUX, Eric AGUETTANT, Roger POTIN-VESPERAS, Nicolas TAVERNIER, Bertrand GUILLELMET, Eric WOERTH, Claude VAN LIERDE, Marie-Laetitia KOCH, Yves CARINI, François DESHAYES, Yves DULMET, Patrice MARCHAND, Didier BRICHE, Jérôme BREUZET, Nicole LADURELLE, Michel MADELEINE, Martine MAHAUT, Daniel DRAY, Philippe ESPERCIEUX, Christian LAMBLIN, François ROUET, Danielle DAISER, Laure LIMOGEZ, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Marcel SARAMITO.

**Avaient donné pouvoir :**

Amédée BUSSIÈRE à Nicolas TAVERNIER, Mélanie CRONNIER à Claude VAN LIERDE, Perrine VIRGITTI à Yves DULMET, Sophie DESCAMPS à François DESHAYES, Jeannou MOREAU à Didier BRICHE, Sébastien COQUEREAU à Nicole LADURELLE, Marie-Claire GIBERGUES à Daniel DRAY, Jean-Michel BUISSON à Christian LAMBLIN, Jean-Pierre LEMAISTRE à Michel MANGOT, André GILLOT à Marcel SARAMITO, Corry NEAU à Michel DAGNIAUX.

**Étaient excusés :**

Marie-Françoise TREVISSOI, Didier GARNIER, Henri HERRY, Xavier VAN GEIT.

**Secrétaire de séance :** Sébastien COQUEREAU.

### **Au cours de sa séance, le Conseil communautaire a :**

**Autorisé** le Président à lancer un nouveau marché d'impression des documents de communication.

**Approuvé** la demande de retrait des communes de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Accepté** l'augmentation du capital social de la SPL ADTO.

**Renoncé** au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise.

**Sollicité** l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne au Syndicat Mixte « Oise Très Haut Débit » (SMOTHD).

**Approuvé** les statuts du SMOTHD et **demandé** le retrait des communes de Gouvieux et de Plailly du SMOTHD (conformément aux dispositions de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Autorisé** le transfert au SMOTHD des compétences suivantes :

- L'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire isarien. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.
- Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et notamment :
  - L'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
  - La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

**Désigné**, conformément à l'article 6.1.1 des statuts du SMOTHD, 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants :

<b>Commune</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Apremont</b>	Roger POTIN-VESPERAS, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Michel DAGNIAUX, Maire
<b>Avilly-Saint-Léonard</b>	Amédée BUSSIERE, Maire	Bertrand GUILLELMET, Adjoint
<b>Coye-la-Forêt</b>	François DESHAYES, Maire	Sophie DESCAMPS, Adjointe
<b>Gouvieux</b>	Patrice MARCHAND, Maire Didier BRICHE, Conseiller Municipal	Marie-Françoise TREVISSOI, Conseillère Municipale Jeannou MOREAU, Conseillère Municipale
<b>La Chapelle en Serval</b>	Daniel DRAY, Maire	Marie-Claire GIBERGUES, Adjointe
<b>Lamorlaye</b>	Nicole LADURELLE, Maire Martine MAHAUT, Adjointe	Sébastien COQUEREAU, Adjoint Michel MADELEINE, Adjoint
<b>Mortefontaine</b>	Christian LAMBLIN, Maire	François ROUET, Adjoint
<b>Orry-la-Ville</b>	Laure LIMOGES, Adjointe	Jean-Michel BUISSON, Conseiller Municipal
<b>Plailly</b>	Jean-Pierre LEMAISTRE, Adjoint	Michel MANGOT, Maire
<b>Vineuil-Saint-Firmin</b>	André GILLOT, Maire	Marcel SARAMITO, Adjoint

**Autorisé** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer l'inscription des crédits nécessaires au paiement des participations telles qu'elles auront été définies par le SMOTHD.

**Acté** le principe d'une répartition du coût du déploiement du très haut débit entre l'Aire Cantilienne et ses communes membres, dans le cadre d'un fonds de concours dont les modalités financières.

**Pris acte** de la procédure de lancement d'une consultation, permettant de choisir un AMO ayant pour mission d'accompagner l'Aire Cantilienne dans le renouvellement des marchés du service environnement.

**Pris acte** de l'ouverture du service de la microcrèche située à Plailly

**Donné acte** de la présentation faite du compte administratif 2013

**Constaté** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnu** la sincérité des restes à réaliser.

**Arrêté** les résultats définitifs.

**Déclaré** que les comptes de gestion de la communauté de communes et du budget annexe « transport », dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Décidé** sur proposition du Président d'affecter au budget principal le résultat comme suit :

- affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement : 210 444,76 €
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 2 645 548,04 €
- report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : 99 257,76 €

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 947,50 € du budget annexe, et que ce dernier ne présente pas de déficit d'investissement.

**Décidé** sur proposition du Président d'affecter au budget annexe « transport » le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) 947,50 €

**Approuvé** le budget primitif 2014 qui lui est soumis et le vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

**Approuvé** le budget primitif 2014 du budget annexe du transport intercommunal.

**Fixé** comme suit, le taux des impôts directs locaux et de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2014 :

- 2,77 % pour la taxe d'habitation,
- 1,84 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 3,62 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 2,93 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

**Fixé** le taux de TEOM de la zone nord (Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye, Coye-La-Forêt, Vineuil-Saint-Firmin, Apremont, Avilly-Saint-Léonard) à 8,59 %.

**Fixé** le taux de TEOM de la zone sud (Plailly, Mortefontaine, La Chapelle-En-Serval, Orry-La-Ville) à 9,58 %.

**Attribué** aux associations les subventions suivantes :

- Association Un château pour l'emploi	pour 15 500 €
- Le Festival de Coye-la-Forêt	pour 21 000 €
- Association Chantilly Jumping	pour 70 000 €
- Le Ménestrel	pour 65 000 €
- MIEF (Maison de l'Emploi, Mission Locale de l'Entreprise et de la Formation)	pour 70 000 €

**Autorisé** le Président à signer les conventions avec Chantilly Jumping, le Ménestrel, et la MIEF.

**Attribué** une subvention de fonctionnement de 287 000 € au GIP «Initiative pour un développement durable de Chantilly», pour l'année 2014.


**Décidé** la prise en charge totale du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne pour l'exercice 2014.

La séance est levée à 22 heures 10.

Vu pour être affiché le 28 avril 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 26 avril 2014

**Le Président,**



**Eric WOERTH**